

COMMUNIQUE DE PRESSE

24 avril 2020

ACTUALITÉS DU JOUR

4 « drive » permettront une 1ère distribution massive de masques mardi 28 avril prochain aux Sables d'Olonne.

La Ville et l'Agglomération ont pris l'engagement de doter de masques lavables et réutilisables en tissu tous les Sablais et les habitants des communes de l'Île d'Olonne, de Sainte-Foy, de Saint-Mathurin et de Vairé. Cette distribution de masques commencera mardi prochain.

Depuis le début de la semaine, ce sont plus de 7000 appels téléphoniques et mails qui ont été reçus et qui sont en cours de traitement par les services municipaux pour recenser les besoins en masques des personnes vulnérables. Dans les jours qui viennent, une réponse sera apportée à chaque personne ayant fait une demande.

Une première distribution massive de masques sera effectuée dans le cadre d'un système de « drive » dans chaque grand quartier de la ville : au Château, aux Sables, à La Chaume et à Olonne. L'accès à ces « drive » se fera uniquement sur rendez-vous afin de limiter les déplacements et les regroupements de personnes.

Dans un premier temps, la municipalité a fait le choix de protéger en priorité les personnes les plus vulnérables.

Le service prioritaire des Sablaises et Sablais les plus vulnérables se poursuivra le samedi 2 mai prochain par une deuxième journée de distribution.

Les personnes vulnérables qui n'auraient pas encore fait de demande peuvent toujours contacter la mairie du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 :

- par téléphone au [02 51 23 16 00](tel:0251231600)

ou

- par mail à l'adresse masque-tissu@lessablesdolonne.fr

Afin de faciliter la prise de commande téléphonique ou électronique, il vous est demandé de communiquer les informations suivantes :

Nom et prénom

Date de naissance

Nombre de personnes au foyer

Téléphone + mail + adresse postale (n°, rue, code postal*)

**(merci de nous préciser si vous habitez à La Chaume le cas échéant.)*

La ville des Sables d'Olonne rappelle qu'elle garantira la fourniture d'un masque par habitant.

Elle distribuera les masques qu'elle a pu se procurer au fur et à mesure des livraisons qui arriveront et ne manquera pas d'informer la population sur les modalités des futures distributions au cours des semaines prochaines.

L'AGGLOMÉRATION OUVRE SES PLATEFORMES DÉCHETS VERTS aux particuliers aux Sables d'Olonne, à L'Île d'Olonne et à Saint-Mathurin

A compter du lundi 27 avril, les 3 plateformes déchets verts de l'Agglomération seront ré-ouvertes aux habitants des 5 communes, aux jours et horaires suivants :

- Plateforme déchets verts des Plesses aux Sables d'Olonne.
Ouverture du lundi au samedi, de 14h à 18h (fermée les jours fériés).
- Plateforme déchets verts de la déchèterie de l'Île d'Olonne.
2 jours d'ouverture par semaine : les mercredis et samedis de 14h à 17h.
- Plateforme déchets verts de la déchèterie de Saint-Mathurin.
2 jours d'ouverture par semaine : les lundis et jeudis de 14h à 17h.

Cette réouverture concerne exclusivement le dépôt des déchets verts.

Il est rappelé que le brûlage des déchets verts est interdit. Cette réouverture partielle a pour objectif de proposer un service aux particuliers qui ne peuvent plus conserver leurs déchets verts sur leur terrain. Plus que jamais, l'Agglomération vous encourage à valoriser d'abord vos déchets verts sur votre terrain (mulching, compostage, broyage-paillage, ...) avant de venir déposer les surplus en déchèterie. Valoriser ses déchets verts chez soi permet de limiter ses déplacements et ainsi participer activement à la non propagation du virus.

Conditions d'accès aux plateformes déchets verts : le strict respect des normes sanitaires.

Deux agents seront présents sur place pour contrôler l'accès et les dépôts :

- **Présentation obligatoire de l'attestation de déplacement dérogatoire** (cocher la case « déplacement pour achats de première nécessité » en précisant entre parenthèses « (déplacement à la déchèterie) »)
- **Présentation obligatoire de la carte d'accès aux déchetteries** (y compris pour accéder à la plateforme déchets verts des Plesses aux Sables d'Olonne) ;
- **Une seule personne autorisée par véhicule.**
- **Respect des consignes de sécurité sanitaire** : application des gestes barrières COVID-19, il est demandé de ne pas sortir de son véhicule avant dépôt, le port du masque est également recommandé.
- **Disposer de son propre matériel** : matériel de protection individuel et matériel nécessaire au déchargement – Aucun matériel ne pourra être prêté sur place.
- **Le nombre de véhicules sera limité à :**
 - 4 véhicules simultanément sur la plateforme des déchets verts des Sables d'Olonne
 - 2 véhicules simultanément sur la plateforme déchets verts de la déchetterie de l'île d'Olonne
 - 1 seul véhicule sur la plateforme déchets verts de la déchetterie de Saint Mathurin.
- **Accès limité à 1 passage par semaine et par foyer.**
- **Conditions de dépôt :**
 - Déchets verts en vrac exclusivement, débarrassés de tout autre déchet (aucun sac, gravats, ni fil de fer, plastique, ...) Aucun autre déchet ne sera accepté
 - Durée du dépôt limitée à 15 minutes par véhicule afin de permettre au plus grand nombre d'accéder à ce service.

Les services de l'Agglomération se verront dans l'obligation de refuser l'accès si la totalité des conditions d'accès et des consignes mentionnées ci-dessus ne sont pas respectées.

Pour toute question, ou information pratique, merci de contacter les services de l'Agglomération du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Par téléphone au **02-51-23-86-05**

ou

via le Site Internet : <http://www.isoagallo.fr/vivreauxolannes/>